

DÉPARTEMENT GARD
ARRONDISSEMENT LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal
11

Nombre de conseillers en exercice
10

Convocation : 26 Septembre 2016

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT JEAN DE CRIEULON
DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU 29 Septembre 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-neuf Septembre à dix-huit heures trente minutes, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de RIFKIN Sonia, Maire

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames RIFKIN Sonia, GREVE Béatrice, BLANC Danielle.
Messieurs : REMEZY Gérard, CORBEL Frédéric, ZANINI Mario, WALKER Maurice,
Absents : LEIGNEL Jean Marie, procuration donnée à CORBEL Frédéric
 ANDRIEU Véronique, procuration donnée à RIFKIN Sonia
CAMPOS Yvan

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur CORBEL Frédéric est élu secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Lecture du procès-verbal de la précédente réunion, approbation du procès-verbal de la réunion du 18 Août 2016, les membres du Conseil signent le registre.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

Ajustement du taux d'imposition de la taxe d'aménagement 2017

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal a fixé le montant de la taxe d'aménagement à 2,5% pour l'année 2016, que si ce taux doit être modifié pour l'année 2017, une délibération doit être prise avant le 30 Novembre 2016.
Le taux communal peut varier entre 1% et 5%.

Dans le cas où le taux serait maintenu, il n'est pas nécessaire de prendre une délibération.

Mme le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'elle a réalisé le calcul dans le cas d'une construction individuelle de 150m² de plancher et que dans ce cas, avec un taux de 2,5%, la part communale de la taxe d'aménagement s'élevait à 1748€ à laquelle s'ajoute la part départementale d'un montant de 912€, soit un montant total de 2660€. Mme le Maire juge le montant suffisant et ne souhaite pas l'augmenter.

Après réflexion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le maintien de la taxe d'aménagement à son taux de 2,5%.

Devis pour la canalisation des eaux de pluies du nouveau lotissement :

Mme le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de la création du nouveau lotissement, les 2 ruisseaux existants préalablement ont été canalisés et dirigés vers le point le plus bas du lotissement communal à proximité de la parcelle communale non constructible où l'eau de pluie devrait s'infiltrer naturellement. Cette réalisation n'enchant pas un riverain qui souhaite que l'eau de pluie soit canalisée tout le long de sa parcelle, située en zone non constructible, jusqu'à un fossé existant, à environ 125 m du lotissement.

Nous avons demandé un devis à l'entreprise LAUPIE qui réalise les travaux de terrassement du lotissement et dont les engins sont sur site. Ce devis s'élève à plus de 19.000€ TTC, compte tenu du volume de terre à déplacer et de la nature du terrain. (environ 1 m de profondeur pour le busage de départ sur presque 100 m de longueur)

Puisqu'il s'agit de parcelles non constructibles dans lesquelles l'infiltration naturelle s'est toujours réalisée, qu'il s'agit de parcelles situées en point bas, des travaux d'un tel montant ne se justifient pas.

Lorsque la carte communale évoluera, que ces parcelles deviendront constructibles et que des travaux de viabilisation se justifieront, un tel projet pourra être réalisé. Pour l'instant, un temps d'observation va se dérouler pendant lequel nous serons attentifs à l'écoulement naturel des eaux pluviales afin de déterminer la solution de drainage nécessaire la plus économique.

Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public de l'eau

En tant que délégué titulaire auprès du SIAEP des GARDIES, Frédéric CORBEL donne connaissance aux membres du Conseil Municipal des informations qui lui ont été communiquées au sujet de l'exercice 2015 du Service Public d'Adduction d'Eau Potable, lors du dernier conseil syndical du SIAEP, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Un certain nombre des chiffres qui sont rapportés ce jour sont sujet à interrogation et ont fait l'objet de demandes d'explications supplémentaires lors du conseil syndical. Une nouvelle communication aura lieu dès que les interrogations seront levées.

Le SIAEP des GARDIES dessert 3 communes : SAINT JEAN de CRIEULON, SAINT NAZAIRE des GARDIES et LOGRIAN.

En 2015, la SCAM, fermier du SIAEP a procédé au prélèvement et au traitement de

129.325 m³, soit une progression de 5,88% par rapport aux 122.140 m³ prélevés en 2014.

La capacité de prélèvement de notre puits des GARDIES à LEZAN s'élève à 1200 m³/Jour.

Le nombre d'abonnements domestiques a vu une progression de 9,04%, passant de 332 abonnés en 2014 à 362 abonnés en 2015.

Le volume d'eau facturé en 2015 égale 42.577 m³, en progression de 1,55% par rapport à 2014 où il égalait 41.926 m³.

Le volume non facturé s'élève à 86.748 m³ en 2015, en progression de 8,15% par rapport au 80.214 m³ de 2014.

Il est à noter que nous perdons 2 fois plus d'eau que nous n'en consommons.

Cela est dû en grande partie à la vétusté du réseau qui n'a fait l'objet d'aucune rénovation générale depuis trop longtemps.

Saint Jean de Criulon bénéficie du réseau de distribution le moins ancien pour sa desserte, réseau sur lequel les fuites sont les moins visibles et les moins fréquentes, mais comme les 3 réseaux sont interconnectés et que les 2 autres réseaux sont les plus vétustes, le moindre incident sur l'un impacte inmanquablement les 2 autres.

Pendant longtemps le coût de la perte d'eau potable a été largement inférieur à celui de travaux éventuels et a justifié que rien ne soit entrepris. Aujourd'hui, le volume perdu ne permet plus d'attendre.

Depuis les dernières élections municipales, le SIAEP a lancé un appel d'offre pour recruter un bureau d'étude chargé d'étudier la refonte totale du réseau et de monter le dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Département du GARD.

Le dossier est bouclé depuis le printemps, mais nous savons qu'il ne sera étudié qu'en Juin 2017. Ensuite, quand le montant des subventions sera connu, il faudra lancer l'appel d'offre pour sélectionner la où les entreprises qui réalisera les travaux et, enfin les réaliser.

Il nous faut donc nous attendre à passer encore au moins 2 étés inconfortables au niveau de la qualité du service de distribution d'eau potable avant que la situation ne s'améliore vraiment.

Sur le plan de l'évolution du prix de l'eau :

Pour le SIAEP, le montant de la part fixe (abonnement) ainsi que le montant de la part variable (prix du m³) n'ont pas varié de 2014 à 2015, restant à 30€ pour l'abonnement et à 0,8€/m³.

Pour la SCAM, le montant de la part fixe (abonnement) est passé de 35,21€ en 2014 à 35,26€ en 2015, soit une variation de +0,14%. Le montant de la part variable (prix du m³) est passé de 0,812€/m³ en 2014 à 0,811€/m³ en 2015, soit une variation de - 0,99%.

Le montant des redevances n'a pas varié entre 2014 et 2015 et est resté fixé à 0,39€/m³ (0,28€/m³ pour la redevance pour pollution domestique + 0,11€/m³ pour la redevance préservation des ressources en eau)

Le montant de TVA est de 5,5% en 2014 comme en 2015.

La consommation moyenne par abonnés s'élève à 117 m³/abonné/an

Sur la base d'une consommation de 120 m³ par abonné, le montant de la facture d'eau annuelle s'élevait à 322,25€ en 2014 et à 322,18€ en 2015, soit un prix de 2,69€/m³ en 2014 et de 2,68€/m³ en 2015.

Les recettes du syndicat se sont élevées à 45082€ en 2015, soit une baisse de 0,4% par rapport aux recettes de 2014 d'un montant de 45264€.

Les recettes de la SCAMTP sur la vente de l'eau se sont élevées à 50.532€ en 2015, contre 47.047€ en 2014, soit une hausse de 7,41%. Les recettes liées aux travaux s'élèvent à 10.887€ en 2015, contre 9.555€ en 2014, soit une hausse de 13,94%. Les recettes totales de la SCAMTP s'élèvent à 61.419€ en 2015, contre 56.602€ en 2014, soit une hausse de 8,51%.

Pour terminer, nous avons remplacé 0,29 km du réseau en 2015. Il n'y avait pas eu de remplacement en 2014, mais nous avons remplacé 2,86 km en 2013

Questions diverses :

Travaux du lotissement :

Après une longue interruption, les travaux de voirie devraient reprendre dès la semaine prochaine. Le géomètre est intervenu pour délimiter précisément les différents lots et permettre les implantations exactes des boîtiers de compteurs en limite de propriété.

Renforcement du réseau électrique :

Les travaux qui se déroulent actuellement dans la rue Antoine ASTRUC sont pilotés par le SMEG et consiste à mettre en place un transformateur électrique dans le secteur du lotissement. Une gaine en attente avait été mise en place dans ce but entre le transformateur et le vieux cimetière dans les années 2000 et est réutilisée.

Nous profitons de ces travaux pour mettre en discrétion le réseau d'alimentation électrique, l'éclairage public et le téléphone sur cette portion de rue où cela n'avait pas encore été fait. Les poteaux béton existants vont disparaître et seront remplacés par le même type de candélabre que sur la RD35.

Un seul de ces poteaux béton subsistera, malheureusement : celui qui se trouve près du vieux cimetière et qui supporte les alimentations électriques aériennes de quelques habitations éloignées de la rue.

Panneaux publicitaires pour la vente des terrains :

Les panneaux publicitaires pour la vente des terrains sont en stock. Nous en avons fait fabriquer 4. Un exemplaire a été présenté au conseil. Ils seront mis en place à chaque entrée du village, à la Mairie, et à l'entrée du nouveau lotissement.

Demande de Marc Laurent :

Nous avons déjà évoqué le sujet. Un conseiller s'est rendu sur place à Comiac pour constater que le chemin rural est coupé au-delà de la propriété de Mr LAURENT, en bordure de la propriété de Mr DAIGREMONT.

La dernière fois que nous avons discuté de ce sujet, plusieurs conseillers souhaitaient que ce chemin soit remis en service. Il faudra contacter Mr DAIGREMONT pour savoir pourquoi ce chemin a été coupé.

Plusieurs conseillers ne s'opposeraient plus à ce que le chemin rural subsistant soit cédé à Mr LAURENT, mais la procédure semble compliquée.

Pour éviter toute dépense d'énergie inutile, un adjoint propose d'autoriser la mise en place d'un portail à l'entrée du chemin comme demandé initialement, mais d'autres conseillers souhaitent que ce chemin puisse continuer à être emprunter par les piétons.

Finalement, aucune décision n'est prise et le sujet sera de nouveau évoqué lors d'un conseil municipal ultérieur.

Dates des prochaines élections :

Pour que chacun puisse inscrire les dates dans son agenda et être présent pour assurer les permanences au bureau de vote, les dates des prochaines élections sont rappelées.

Élections Présidentielles : 1^{er} tour le **23 Avril 2017**
2^{ème} tour le **7 Mai 2017**

Élections Législatives : 1^{er} tour le **11 Juin 2017**
2^{ème} tour le **18 Juin 2017**

Repas des Aînés 2017 :

La majorité des membres du Conseil Municipal souhaite reconduire l'opération et organiser un repas en début 2017. La date du 22 Janvier 2017 pourrait être retenue. Le traiteur de l'an dernier avait donné satisfaction, mais il pourrait être judicieux d'en interroger d'autres.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19 heures 15.



5